

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2013

Convocation du 21 juin 2013 Secrétaire de séance : Isabelle MATHIEU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mmes I. MATHIEU, Anne DOUKHAN, Josiane GAUDY
Mrs. B; FELLMANN, F. CASAGRANDE, G. GROS, S. GROS

Excusée : Mme Véréne PARMELAND qui donne pouvoir à Bernard FELLMANN

Absent : M. Dominique GROS

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2013 est approuvé par 8 voix POUR

ORDRE DU JOUR

P.L.U.

Monsieur le Maire informe le Conseil des démarches qui ont été effectuées depuis la délibération de prescription du PLU du 27 mai 2013, à savoir l'affichage de la délibération aux panneaux communaux de Boulème et des Coupes après le contrôle de légalité en sous préfecture et sa notification aux différentes personnes publiques. Cette prescription du PLU a fait l'objet d'une annonce légale dans La Voix du Jura du jeudi 27 juin. Il conviendrait de notifier cette prescription à deux organismes supplémentaires à savoir le SCOT du Pays de Gex et la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude qui dispose de la compétence en matière de Programme Local de l'Habitat.

Par 8 voix POUR, le Conseil municipal décide d'ajouter, sur une délibération complémentaire, ces deux organismes à la liste des destinataires de la délibération de prescription.

Après le débat sur le PADD, la commune devra saisir le Préfet, en sa qualité d'autorité environnementale, en vue de soumettre le projet à un examen au cas par cas. Il appréciera si le projet devra ou non, au regard de la sensibilité environnementale du territoire et du développement envisagé, faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Ce même projet sera également soumis à la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles.

PLU : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire présente le calendrier de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme après la nouvelle délibération de prescription du 27 mai 2013 et rappelle l'obligation que soit tenu, au sein du Conseil municipal, le débat sur le PADD prévu par les textes officiels avant qu'il ne soit porté à la connaissance des habitants et du public. Il reprend les éléments principaux du diagnostic qui a été mené à l'échelle des quatre communes concernées par la création d'un PLU ou la rénovation de leur ancien POS à savoir Bellecombe, Les Bouchoux, Les Molunes et Les Moussières. Il présente ensuite les points importants du PADD commun puis la déclinaison de ce PADD commun au niveau de la commune.

Les trois axes retenus à savoir :

- un développement économique dynamique et respectueux des spécificités locales,
- un développement territorial équilibré et solidaire,
- une qualité de vie, support de l'identité territoriale, préservée et valorisée,

sont repris avec leurs objectifs respectifs et les actions à privilégier pour les mettre en pratique.

Les élus, tous membres de la commission d'élaboration du PLU, interviennent au fur et à mesure de la présentation pour un certain nombre de précisions ; les remarques et commentaires concernent les problèmes de transports (covoiturage, transport à la demande) à aborder sur notre territoire. D'autres éléments sont précisés sur l'organisation du tourisme et des questions reviennent sur la nécessité de prévoir ou non un certain nombre d'emplacements propres à accueillir certains prestataires de chiens de traîneaux. Deux heures de présentation et de débat épuisent les questions et les remarques des conseillers présents.

Le projet de développement est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil municipal et sera mis à la disposition des habitants au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture et sur le site Internet communal *bellecombe.fr*.

CONVENTION ATESAT

Les services de la D.D.T. ont toujours assisté la commune pour gérer les questions de voirie et de circulation. Compte tenu du projet de la commune de mener des travaux d'élargissement sur la dernière portion de V.C. 5 entre la Coironne et les Trois Cheminées, il est important de compter sur les services de l'Etat.

Le Maire propose de renouveler la convention ATESAT avec la D.D.T. Cette collaboration est facturée 35.31 € TTC.

Le Conseil, par 8 voix POUR, décide de poursuivre cette collaboration et donne autorisation au Maire pour signer la Convention.

COURRIER DE M. MERMET-MARECHAL

Par un courrier du 27 mai 2013, le Maire demandait à M. Mermet-Marechal de la Morseline de prendre en charge la somme de 669.76 € avancée par la commune pour la réparation des dégâts occasionnés à la partie haute du chemin de La Dalue par des transports lourds de pierres et de grumes. M. Eric Perrier des Molunes qui avait lui aussi sorti une coupe de bois avait accepté de fournir et de transporter les matériaux nécessaires à la réparation des dégâts pour une somme de 1080.00 €.

Dans son courrier du 7 juin 2013, M. Mermet-Maréchal n'accepte de payer que les 2/3 de la somme qui lui est demandée, contestant le fait qu'il soit le seul responsable de ces dégâts qui résultent, selon lui, de l'utilisation habituelle du chemin par le voisinage.

Le Conseil Municipal, unanime, réfute cette position en mettant l'accent sur le caractère exceptionnel des transports à l'origine des dégâts. Il rappelle que ces chantiers ont été suivis par la Commission « Voirie » et qu'un accord de principe sur le partage des réparations avait été conclu avec les propriétaires. Le Conseil charge le Maire de répondre dans ce sens à M. Mermet-Maréchal.

BOUCLES CYCLABLES

Le Conseil Général dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo propose un certain nombre de boucles cyclables sur l'ensemble du département. Le territoire de la Communauté de Communes est intéressé par quatre boucles cyclables dont certaines passent par Bellecombe.

Le Conseil Municipal donne son accord mais demande au Maire de proposer au Conseil Général des variantes qui permettraient aux cyclistes de découvrir l'ensemble du territoire communal.

ASSURANCES COMMUNALES

La date du 29 juillet étant la date butoir pour changer éventuellement de contrat d'assurance, une réunion de la Commission des Finances examinera les propositions des autres compagnies courant juillet.

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DES SORBIERS

Suite à la décision de subventionner un spectacle scolaire en collaboration avec les deux autres communes du SIVOS, les enseignants ont organisé un concert aux Dolines le 8 avril 2013. La part revenant à la commune s'élève à 133 €.

Le conseil Municipal, par 8 voix POUR, décide d'octroyer une subvention de 133 € à la Coopérative Scolaire de l'Ecole des Sorbiers.

Madame Anne Doukhan quitte la réunion.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION « PROJET STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT HAUT JURA SAINT CLAUDE »

Le Maire fait un rapide compte-rendu d'une réunion des représentants des communes de la Communauté qui avait pour but d'initier la réflexion sur un projet de développement communautaire, projet nécessité par les travaux du SCOT du Haut Jura et par l'exigence d'un document d'appui qui permettra la mise en place de priorités dans les actions de développement. Il reprend le témoignage des élus de la Communauté de Commune des Pays de Faverges en Haute Savoie qui ont mené une démarche intéressante de territoire.

Il rend compte des ateliers qui ont engagé la Communauté dans ce travail dont un premier calendrier sera établi mi-juillet, les éléments du diagnostic étant mis à disposition dans la deuxième période d'août par le Bureau d'Etudes. Une première réunion sur les enjeux et les thématiques de ce projet se tiendra le 29 août 18h30.

ORGANISATION DE LA JOURNEE CONVIVIALE D'AOUT

Le samedi 24 août, la municipalité offrira l'apéritif et les grillades aux participants. Le thème retenu est celui du « Musée d'un Jour » qui pourra rassembler un certain nombre d'objets familiers trouvés dans les maisons.

L'invitation sera jointe au numéro de « Bellecombe.Info » qui paraîtra mi-juillet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'organisation de la Forestière prévoit d'organiser un départ de Boulème le 22 septembre. L'équipe municipale donne son accord pour participer à cette manifestation avec les bénévoles de la commune.
- Le règlement du cimetière intercommunal des Moussières est en cours d'élaboration. La partie règlementaire concernant le columbarium et le jardin du souvenir est terminée. Il faut désormais avancer dans le traitement des sépultures abandonnées. C'est un processus très long qui pourra démarrer après un inventaire précis. Cet inventaire sera réalisé progressivement à partir de mi-juillet.
- Le Maire fait un bref compte-rendu des quatre visites de sécurité qui ont concerné les ERP de la commune. Un établissement continuera à fonctionner mais sans accueil possible de groupes de mineurs. Deux autres bénéficient d'une autorisation temporaire d'exploitation de trois mois et un quatrième a fait le choix du changement de statut, devenant ainsi un meublé touristique.
- Le Conseil Municipal prend note de la décision du Directeur des Territoires de transférer l'instruction des documents d'urbanisme de Saint Claude à Champagnole. Il s'associe au courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes qui demande que le service soit maintenu à Saint Claude auprès des habitants et des élus et qui dénonce ce nouveau retrait de l'Etat du territoire de la Communauté Haut Jura Saint Claude.
- Madame Josiane Gaudy fait un bref compte-rendu de la dernière réunion du SMAAHJ qui a décidé la création d'un poste d'aide-soignante, qui a délibéré sur le compte administratif 2012. Le SMAAHJ s'installera dans les anciens locaux de Pôle Emploi après son déménagement à Etables.

La séance est levée à 23h15

Le Maire,
Bernard FELLMANN